



RGPP

Les brèves du SYGMA

n°2

Les Missions de service public

Ingénierie publique – suite - :

Après le discours de Sarkozy à Cahors et le contenu du dossier RGPP suite au Conseil de Modernisation du 4 avril, les ministères de l'Équipement et de l'Agriculture essayent de rassurer les personnels par leur courrier conjoint du 10 avril 2008. Dans ce courrier, l'annonce sarkozienne de la suppression des missions du domaine concurrentiel devient un abandon au fur et à mesure des redéploiements des personnels. Question de rythme donc, mais pas d'inflexion sur le fond.

Pour le reste, le domaine concurrentiel n'est toujours pas délimité (voir brèves du 15/04/2008) et on peut aussi se demander comment maintenir un haut niveau souhaité d'expertise quand les personnels auront été redéployés en masse !

Même dans le domaine du développement durable, avec 12 domaines cités, le redéploiement des compétences vers le contrôle et le conseil est à l'ordre du jour.

Voir en annexe la circulaire MEEDDAT-MAP du 10 avril 2008.

En administration centrale

Le CTPM du 23 avril a voté sur le projet de décret portant nouvelle organisation de l'administration centrale. FSU, FO, CFDT, CGT et SUD ont voté contre, l'UNSA s'est abstenue (estimant que cette réorganisation confortait le périmètre du MAP contre des tentations du MEEDDAT notamment).

Dernières modifications en date dans le projet de l'administration, des changements d'intitulé : DG Politique Agricole et Territoires au lieu de DG Économie et Territoires (ça fait moins bling-bling que DGET !), et Service Statistiques et Prospective au lieu de Prospective et Statistiques. Et on est rassurés, les chefs de service du service Statistiques et Prospective et du service affaires financières, sociales et logistiques auront rang (et rémunération) de directeurs.

De manière plus importante, outre le fait que les effectifs-cibles des directions et services n'ont toujours pas été communiqués aux représentants du personnel, l'examen de la réorganisation de l'administration centrale est conforme aux orientations du gouvernement : réduction dogmatique du nombre de directions, regroupement des fonctions support et transversales, y compris communication, au sein d'un grand service des ressources humaines, ... et préparation de nouvelles

SYGMA-FSU

Secrétariat National

DDAF, 15 avenue de Cucillé, 35047 RENNES cedex 9 / Tél. 02 99 28 22 99 / Fax 02 99 28 20 83

Nous écrire : sygma-fsu@agriculture.gouv.fr

Site Internet : www.sygma-fsu.org

suppressions d'emplois. A noter que, parallèlement, le MEEDDAT voit son projet de réorganisation retoqué pour ne pas aller assez loin dans ces orientations.

Ce qui se préfigure ainsi, ce sont peut-être les futures lignes de découpe, conséquences d'une réorganisation plus globale au sein de l'ensemble des administrations centrales, déjà préfigurée par les annonces liées à l'opérateur national de paye, la suppression des services pensions au sein de chaque ministère, la recherche de mutualisation sur les fonctions support, et la déconcentration d'une bonne partie de la gestion des ressources humaines vers les niveaux régionaux ou départementaux.

L'organisation de l'Etat au niveau régional

La nouvelle direction régionale du MAP

Seul scoop lors du CTPM du 18 avril : la direction régionale du MAP s'appellera direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : DRAAF.

Mais pas d'autres précisions sur le contour et les missions, notamment celles déconcentrées dans le domaine de la gestion des personnels et de la comptabilité et celles pouvant remonter du niveau départemental. Elément contradictoire toutefois sur la forêt, Barnier indiquant que les missions forestières restaient au niveau départemental ???

Le secrétariat général prépare les projets de textes de création de la nouvelle direction régionale, qui devraient être soumis au CTPM du 18 juin 2008.

L'organisation de l'Etat au niveau départemental

Etat local

L'extension du projet OSE à la région Midi-Pyrénées est lancée, par exemple en Ariège, avec une première réunion des chefs de services déconcentrés et de la préfecture le 28 avril prochain.

Barnier rappelle ce qu'il avait déjà dit : la DDEA sera le socle de la direction des territoires des préfectures dans le cadre du projet OSE, ce qui revient à reconnaître implicitement que l'horizon pour l'organisation départementale de l'Etat est bien maintenant constitué par le projet OSE, même si le modèle OSE sera adapté selon les départements, plus ou moins urbains.

Services vétérinaires

La bataille entre ministres fait rage autour de la création de direction départementale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation et de la protection des consommateurs et des usagers (DDSSAPCU pour faire court). Tant Barnier que Lagarde revendique la tutelle de cette direction. Chacun y va de son message aux agents. Les préfets mettront-ils tout le monde d'accord en intégrant cette direction dans le cadre du projet OSE ?

Par contre, aucune réponse du Ministre sur les missions de service public à assurer, les désengagements continuent !

Au final, on peut donc légitimement se poser la question de l'intérêt de fusionner d'abord DDE et DDAF, ou de créer la DDSSAPCU, dans cette optique d'un essaimage de OSE, notamment pour tout ce qui concerne les fonctions supports et transversales, directement impactées par OSE.

Aspects statutaires et catégoriels

Au JO du 19 avril, sont publiés les décrets et arrêtés instituant les « accompagnements » des restructurations :

- **prime de restructuration de service** : 15.000€ maxi, avec abrogation des indemnités exceptionnelles de mutation (par exemple obtenues lors de la création des SRISE) et de l'indemnité spéciale de mobilité (agents de l'équipement suite à la décentralisation et à la fermeture d'unités territoriales). Les opérations donnant droit à la prime ainsi que les critères de modulation, sont fixés par arrêté ministériel. Pas de prime si déplacement d'office à titre de sanction disciplinaire ou demande de mutation du fonctionnaire. Complément éventuel d'une allocation d'aide à l'emploi pour le conjoint contraint de cesser son activité professionnelle : 6.100€.
- **complément indemnitaire pour fin de statut d'emploi en cas de restructuration** : pendant deux ans maximum, le fonctionnaire réintégré dans son corps d'origine après avoir occupé un emploi fonctionnel, perçoit un complément indemnitaire (80% du différentiel de rémunération pendant 6 mois, puis 70% les 6 mois suivants, puis 50% pendant les douze mois restants).Modulable selon la « valeur professionnelle ».
- **indemnité de départ volontaire** : maxi 2 fois la rémunération annuelle brute de l'agent, modulable à raison de l'ancienneté dans l'administration. Ouverte aux fonctionnaires et CDI qui démissionnent, soit pour créer ou reprendre une entreprise (de droit) ou mener un projet personnel (soumis à appréciation de l'administration), soit à l'occasion d'une restructuration du service dans lequel ils travaillent (besoin d'un arrêté ministériel listant les services restructurés). Les agents ne doivent pas être à moins de 5 ans de l'âge d'ouverture des droits à pension, et avoir accompli la durée de service minimum prévue lors de leur formation initiale le cas échéant.
- **indemnité temporaire de mobilité** : 10.000€ maxi payée en trois fractions sur une période de référence pouvant atteindre 6 ans, pour les fonctionnaires ou CDI, à l'occasion d'une mobilité (fonctionnelle ou géographique) effectuée à la demande de l'administration et sur un emploi difficile à pourvoir (double condition).
- **L'extension de la situation normale d'activité** : dorénavant, on est en situation normale d'activité dans l'ensemble des services et établissements publics de l'Etat, même en dehors du ministère dont relève le corps d'appartenance. La CAP du corps d'origine reste compétente. Ainsi, si un IAE et un ITPE sont candidat sur un poste ouvert en DRAAF, les deux CAP rendront un avis ... et les deux administrations du MEEDDAT et du MAP devront tomber d'accord ... Toujours plus d'arbitrage opaque et sans critère, toujours moins de rôle et de possibilité de défense individuelle et collective pour les CAP !

Le Conseil des Ministres du 9 avril a adopté le projet de loi « mobilité – parcours professionnels » (comportant entre autres la situation de réorientation professionnelle et donc la possibilité de véritablement licencier les fonctionnaires, le cumul de temps incomplets dans différentes administrations, l'extension du recours aux agents non-titulaires et le recours possible à l'intérim). Le passage au Parlement est prévu en juin 2008.

A noter que des décrets parus au JO du 25 avril permettent aux fonctionnaires de tous les corps de catégorie B et C d'être en position normale d'activité dans un autre ministère, moyennant la parution d'un arrêté des ministères concernés (celui d'origine et celui ou ceux d'accueil). Cette disposition a déjà cours pour les catégories A (IGREF, ISPV, IAE, attachés) entre les ministères de l'agriculture et de l'équipement.

Mobilité :

Une circulaire commune MEEDDAT-MAP est parue le 17 avril sur la mobilité dans les DDEA. Les deux conseils généraux, CGAAER pour le MAP, CGPC pour le MEEDDAT, étaient chargés d'une mission pour proposer des modalités pratiques en matière de mobilité et avaient reçu les propositions des organisations syndicales. Aucun bilan de cette mission ne nous a été communiqué. Aucune concertation avec l'administration n'a eu lieu ... et une circulaire paraît, qui va dans le sens que nous dénonçons par avance :

Les CAP vont être vidées de leur substance en matière de mutation, l'avis et l'ordre de classement par le chef de service devenant prépondérants.

Et pour les agents de catégorie C, il y a contradiction entre deux passages de la circulaire (entre le 6^{ème} alinéa du paragraphe 3 et le 4^{ème} alinéa du paragraphe 4). Pour ce qui est des mobilités internes, il n'y a pas égalité de traitement entre agents du MEEDDAT (CAP locale) et du MAP (pas de CAP locale, donc seul avis celui du chef de service).

Pourtant le SYGMA-FSU avait fait des propositions au CGAAER et CGPC, notamment pour limiter l'opacité et l'arbitraire, afin que les critères retenus par l'administration soient connus de tous et transparents, après discussion dans les CTP DDEA, et qu'une commission « mobilité » issue du CTP DDEA puisse être saisie en cas de problème.

Nous ne retrouvons aucune de nos propositions dans cette note de service.

Livre blanc « SILICANI » (synthèse jointe en annexe, l'ensemble du dossier pouvant être téléchargé sur <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/fonction-publique-propositions-du-livre-blanc.html>).

Les grandes lignes sont dans la droite ligne des objectifs de la RGPP (réduction de la dépense publique, recentrage et réduction du rôle et de l'intervention des services publics et de l'Etat en particulier, externalisations). Il s'agit de « moderniser » la gestion des ressources humaines :

- plus de place à la flexibilité et au mérite, rémunération à la performance,
- individualisation de la carrière (convention d'affectation, 25% de la rémunération, ...),
- suppression des corps et remplacement par des cadres d'emplois (le projet de réforme Dutreil de 2004 refait ainsi surface, voir le détail des cadres d'emploi alors envisagé en annexe).
- extension du champ de recours aux contractuels, avec y compris des possibilités de passage entre statut et contrat,
- facilités de licenciement d'agents devenus « inemployables », ...

Une analyse plus approfondie du SYGMA-FSU est en préparation, elle sera envoyée très rapidement.

Actions locales

Faites remonter les actions et initiatives locales, qu'elles concernent les services du ministère de l'agriculture ou qu'elles couvrent plusieurs administrations. On les mettra sur notre site Internet www.sygma-fsu.org .

Ainsi, nos camarades de l'Isère ont-ils engagés une démarche exemplaire : travail en intersyndicale interministérielle, création d'un collectif « services de l'Etat », distribution de tracts au public pendant les heures de repas, communication vers les élus, manifestations devant la Préfecture entre 12h et 14h, sortie d'un bulletin intersyndical à la DDAF et DDSV, etc.

AG intersyndicale Agriculture-Equipement à Nantes, avec participation de militants d'autres administrations pour illustrer les dégâts de la RGPP sur l'ensemble du service public et projet de meeting le 6 mai.

AG intersyndicale et interministérielle à Toulouse,

Préparation d'une AG intersyndicale et interministérielle à Valence (26) début mai.

Actions nationales

Plusieurs réunions intersyndicales ont eu lieu entre les fédérations de fonctionnaires.

Au final, l'appel à la grève le 15 mai dans toute la fonction publique à l'initiative de CGT-FSU-Solidaires est rejoint par l'UNSA, la CFTC, la CFDT devant se décider le vendredi 25 avril.

La confédération FO a pour sa part décidé d'appeler unilatéralement à une journée de mobilisation y compris sur les retraites le 15 mai.

Rappel de l'adresse pour signature de l'appel « Le service public est notre richesse ! » :

<http://service-public-notre-richeesse.fr/>